



RENTRÉE 2019/2020

Pré-inscriptions en maternelle

TOUTE PETITE SECTION : ENFANTS NÉS EN 2017*

(*entre le 1^{er} janvier et le 31 mai et ayant déjà fait l'apprentissage de la propreté à la maison)

du 11 au 22 mars 2019

En mairie, au service Enfance
2 place Pierre Mendès-France

SPÉCIFICITÉS DE L'INSCRIPTION EN TOUTE PETITE SECTION

- ☑ Engagement de 2 ans sur l'école ;
- ☑ Respect de l'amplitude horaire de 8h maximum par jour incluant le temps scolaire et périscolaire (1 seule prestation périscolaire acceptée)
- ☑ Disponibilité d'un parent sur 15 jours (période d'adaptation de l'enfant en milieu scolaire).

Dispositif de pré-scolarisation encadré par la Circulaire n°2012-202 du 18/12/12 de l'Education nationale.

ÉCOLES POUVANT ACCUEILLIR LES ENFANTS À PARTIR DE LA RENTRÉE 2019

Prévert et Rousseau : Places limitées (examen des dossiers en commission en avril).

PIÈCES À PRÉSENTER (originaux impérativement)

- ✓ Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- ✓ 2 justificatifs de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, EDF...) datant de moins de 3 mois
- ✓ Carnet de santé
- ✓ Numéro d'allocations familiales
- ✓ Extrait de jugement de divorce ou de séparation, si nécessaire
- ✓ Attestation de sécurité sociale sur laquelle figure l'enfant à inscrire
- ✓ Assurance responsabilité civile "chef de famille"
- ✓ Avis d'imposition 2018 (sur les revenus 2017)**
- ✓ 1 Relevé d'Identité Bancaire

** Pour le calcul du quotient familial valable jusqu'au 5 janvier 2020

